



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de soins palliatifs

Question écrite n° 17648

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'insuffisance notoire des places d'accueil pour les soins palliatifs dans les établissements hospitaliers. Alors que ce secteur est appelé à connaître un développement de plus en plus important en raison notamment de l'accroissement de la longévité, les familles ont de plus en plus de peine à trouver un lieu d'accueil dans un périmètre géographique pas trop éloigné du domicile afin de maintenir les contacts humains avec les malades. Il lui demande si des mesures peuvent être prises pour multiplier les centres d'accueil, même de petite dimension, pouvant être incorporés dans les autres services existants des hôpitaux ou cliniques, sans nécessiter des équipements lourds particuliers, afin de rendre service aux familles sans accroître les frais de fonctionnement des établissements.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17648

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1559

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)